



# INVITATION

La Direction des Risques Professionnels de la CRAMIF  
a le plaisir de vous inviter à une réunion-débat sur le thème

## DÉCAPAGE DE PEINTURES : ET SI ON REMPLAÇAIT LE DICHLOROMÉTHANE ?

Mardi 26 Janvier 2010

CRAMIF

Salle des conférences  
17-19 avenue de Flandre

75019 PARIS (Métro : Stalingrad)

Accueil : 7h30  
Petit déjeuner : 7h30 – 8h15  
Réunion débat : 8h15 – 10h30

*Le dichlorométhane est un solvant très utilisé en France (11 000 tonnes par an dont 4 000 tonnes dans les décapants pour peinture). La plupart des décapants utilisés pour le ravalement de façade et le décapage des volets contiennent du dichlorométhane. En France, il est présent dans plus de 50% des décapants pour peinture.*

*Ce solvant est pourtant très dangereux puisqu'on déplore en France plusieurs accidents du travail dont 6 cas d'intoxication mortelle depuis 1990.*

*Au vu de ce constat, l'Union Européenne a décidé de réglementer l'utilisation de ce solvant, ce qui va modifier les pratiques professionnelles.*

**Des produits de substitution existent !**

## PROGRAMME

### L'utilisation du dichlorométhane dans le BTP

- Le ravalement de façade.
- Le décapage des volets.

### Les dangers du dichlorométhane

- La toxicité.
- L'exposition des salariés.
- Des exemples d'accident du travail.

### La réglementation évolue

- D'une libre utilisation aujourd'hui vers une réglementation plus contraignante demain.

### Produits de substitution : atouts et limites

### Le point de vue des professionnels

### Avec la participation :

- de la Direction Générale du Travail (Ministère du Travail),
- du Groupement des Professionnels de la Peinture et de la Finition et de l'Université Européenne des Métiers de la Finition (GPPF - UEMF),
- du responsable du Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris,
- des experts de la Direction des Risques Professionnels de la CRAMIF.

### Merci de confirmer votre participation

OUI, je serai présent à la réunion débat organisée par la CRAMIF le 26 janvier 2010.

"DÉCAPAGE DE PEINTURES : ET SI ON REMPLAÇAIT LE DICHLOROMÉTHANE ?"

Nom, prénom : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Entreprise ou organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### CONFIRMATION

■ Par courrier : CRAMIF Direction des risques professionnels - Unité DFI - Marlène DI MANNO  
17-19 avenue de Flandre 75954 PARIS CEDEX 19

■ ou par télécopie : 01 40 05 28 71

■ ou par courriel : marlene.di-manno@cramif.cnamts.fr

■ ou en ligne : [www.cramif.fr/menu/entreprises/prevenir/matins de la prévention](http://www.cramif.fr/menu/entreprises/prevenir/matins-de-la-prevention)

Contact : Marlène Di Manno. Tél. : 01 40 05 29 83

Bulletin  
de participation